



EAC en bref

Entreprise autochtone Canada, ou EAC, collabore avec ses clients et avec des organismes de prestation, des organismes commerciaux et financiers, le Conseil national de développement économique des Autochtones et de nombreux ministères et organismes gouvernementaux en vue de promouvoir et d'appuyer l'essor des entreprises autochtones. Les résultats démontrent que les entreprises financées par EAC innovent, créent des emplois et contribuent à la performance économique et commerciale du Canada.

En se fondant sur son expérience, EAC a amélioré et élargi ses programmes à l'intention des entreprises autochtones. Parallèlement, il continue à mettre l'accent sur **l'innovation, l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, et le renforcement des organismes de développement et de financement des entreprises autochtones.**

► CE QUE VOUS OFFRE EAC

EAC offre un soutien financier et commercial aux clients autochtones admissibles. Voici comment fonctionne le processus.

Pour qu'EAC puisse étudier une proposition, le demandeur doit lui démontrer :

- **qu'il est d'ascendance autochtone.** Les demandeurs admissibles doivent être des canadiens d'ascendance indienne (qu'ils vivent ou non dans une réserve), métisse ou inuite. Les organismes de développement et de financement des entreprises autochtones et les sociétés de développement communautaire sont également admissibles.
- **qu'il peut investir des capitaux propres** dans l'entreprise qu'il propose. En règle générale, cet investissement doit correspondre à au moins 15 p. 100 des coûts admissibles au soutien financier d'EAC. Dans le cas des jeunes entrepreneurs, l'investissement doit être d'au moins 10 p. 100 de ces coûts.
- **qu'il possède l'expérience voulue.** EAC évaluera la formation, les compétences et l'expérience d'un entrepreneur ou la feuille de route d'une entreprise établie.
- **que l'entreprise est viable.** C'est à cette étape que le demandeur doit fournir une description des facteurs de viabilité de l'entreprise (financement, plans de marketing, modalités de gestion et d'opération).

► LES PROJETS QUE FINANCE EAC

Si les conditions de base sont remplies, EAC peut fournir une aide financière aux **demandeurs qui comptent créer ou acheter une entreprise** comprise dans l'une des catégories suivantes :

- **Entreprises touristiques.** Cette catégorie englobe la gamme complète de produits et services touristiques — destinations et attraits touristiques, hébergement, transport, restauration, vente au détail et services touristiques — pour autant que l'entreprise en tire au moins 60 p. 100 de ses revenus.

Se poursuit au verso.



- ▶ **Entreprises de fabrication.** Le secteur de la fabrication comporte de nombreux avantages au chapitre de l'innovation, de l'emploi et de l'expansion des marchés, que les entreprises transforment les matières premières en produits finis ou en produits entrant dans la composition d'un produit fabriqué par une autre entreprise.
- ▶ **Services commerciaux, professionnels, scientifiques et techniques.** Les entrepreneurs autochtones tels que les avocats, comptables, architectes, ingénieurs, arpenteurs-géomètres, experts-conseils et ceux qui fournissent certains services de télécommunications comme les fournisseurs de services Internet sont admissibles à l'aide d'EAC pour leurs activités commerciales. Nombre de ces professionnels comptent parmi les éclaireurs de l'entreprise privée autochtone.
- ▶ **Entreprises occupant des créneaux commerciaux liés aux grands projets de développement.** Dans certaines circonstances, EAC appuie la création de petites entreprises liées à de grands projets industriels. Ce type d'aide est réservé à certaines régions éloignées où les occasions d'affaires sont très limitées pour la petite entreprise.

EAC peut offrir une aide financière aux **clients qui exploitent déjà une entreprise** pour des projets d'innovation ou d'expansion des marchés.

- ▶ Les projets d'**innovation** doivent représenter un changement tangible dans l'exploitation de l'entreprise, en améliorer la rentabilité, représenter une première pour elle et l'amener à adopter les normes de l'industrie ou à les dépasser.
- ▶ Les entreprises à la recherche de **nouveaux débouchés sur les marchés intérieurs ou internationaux** peuvent obtenir une aide financière à certaines conditions.

EAC aide les **jeunes entrepreneurs autochtones** de 18 à 29 ans à créer, agrandir ou acheter une entreprise. Pour être admissibles, ces demandeurs doivent :

- ▶ pouvoir investir dans l'entreprise des capitaux propres représentant au moins 10 p. 100 des coûts prévus du projet;
- ▶ détenir un intérêt majoritaire dans l'entreprise (en cas de copropriété avec des associés qui ne sont pas de jeunes entrepreneurs autochtones).

L'aide financière offerte aux **organismes de développement et de financement des entreprises autochtones** pour les activités d'accès au capital, et de promotion des intérêts et de recherche contribue à renforcer le réseau des établissements autochtones qui jouent un rôle important dans l'économie, et qui créent un climat favorable aux entreprises autochtones et à l'essor de l'ensemble du secteur privé autochtone.

EAC en bref constitue une introduction à Entreprise autochtone Canada, et à ses produits et services. Pour en savoir davantage sur EAC ou pour consulter la version détaillée des critères d'admissibilité des demandeurs et des projets, visitez le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232).

Entreprise autochtone Canada : **Succès du présent, fondements de l'avenir.**

Also available in English under the title:
ABC at a glance.

N° de cat. lu4-28/2002F
ISBN 0-662-88192-3
53840F

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA



210301



Contient 20 p. 100
de matières recyclées